

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 23 (1928)
Heft: 5

Artikel: Genève, Siège de la Société des Nations
Autor: Fatio, Guillaume
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-172313>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

HEIMATSCHUTZ

ZEITSCHRIFT DER «SCHWEIZ. VEREINIGUNG FÜR HEIMATSCHUTZ»
BULLETIN DE LA «LIGUE POUR LA CONSERVATION DE LA SUISSE PITTORESQUE»

HEFT N^o. 5
Juni 1928

Nachdruck der Artikel und Mitteilungen bei deutlicher Quellenangabe
erwünscht. — La reproduction des articles et communiqués avec
indication de la provenance est désirée

JAHRGANG
:: XXIII ::

SCHWEIZERISCHE VEREINIGUNG FÜR HEIMATSCHUTZ

Delegierten- und Generalversammlung in Genf

Samstag, den 16., und Sonntag, den 17. Juni 1928

Abänderungen des Programms:

Die **Delegiertenversammlung** wird Samstag nachmittag um 4 Uhr im **Stadthaus** abgehalten, Rue de l'Hôtel de Ville, No. 6 (nicht im Athénée).

Am Sonntag wird der Imbiss um 4¹/₂ Uhr im **Hôtel Carlton-Parc** in Pregny eingenommen, wo uns ein Landschaftsbild von hervorragender Schönheit erwartet.

Erneute Einladung und Aufmunterung zum Besuch der so viel versprechenden Tagung in Genf.

DER ZENTRALVORSTAND

Genève, Siège de la Société des Nations.

Par Guillaume Fatio.

L'emplacement de la future *Genève des Nations* vient d'être choisi par les représentants de plus de cinquante pays en se basant uniquement sur le point de vue esthétique; de ce site admirablement situé sur la rive droite du lac, à l'entrée de la rade, l'œil embrasse le panorama des Alpes encadré par des arbres séculaires. Mais on peut craindre qu'en y construisant un palais monumental, de vastes bureaux et des maisons d'habitation, on ne détruise tout ce qui constitue la beauté et le charme actuels de l'endroit.

En choisissant un terrain dont les lignes sont pittoresques, mais les proportions limitées, dont la forme est imposée par la rive sinueuse du lac et dont le sol est recouvert de plantations séculaires, la Société des Nations a créé aux architectes, peut-être sans en réaliser l'étendue, des difficultés dont l'importance n'a pas tardé à se faire sentir. En effet, la grandeur même des édifices projetés, quelle que soit leur splendeur, risque de faire disparaître automatiquement ce qui constitue la valeur esthétique du site.



Fig. 1. Vue de la rive droite du lac à « Sécheron » près Genève, entre les parcs publics « Mon Repos » (à gauche) et « Ariana » (à droite). La villa Bartholoni se trouve au centre et la chaîne du Jura dans le fond. Photographie Boissonnas. — Abb. 1. Blick auf das rechte Seeufer, « Sécheron » bei Genf, zwischen den öffentlichen Parkanlagen « Mon Repos » (links) und « Ariana » (rechts). Die Villa Bartholoni befindet sich im Mittelgrunde vor dem Zentrum der Jurakette. Photo Boissonnas, Genf.

Mieux qu'une description détaillée, les vues que nous reproduisons donneront une idée assez exacte de l'emplacement choisi, qui se trouve au lieu dit *Sécheron* et forme un promontoire entre les parcs publics *Mon-Repos* et *Ariana*. C'est dans ce cadre merveilleux que fut construite, en 1828, dans le style empire avec décorations pompéiennes, la villa Bartholoni, qui est appelée à disparaître à bref délai. (Fig. 1 et 2.)

Si l'on jette un coup d'œil sur la carte que nous publions (Fig. 3), on verra que le terrain (marqué A), d'une superficie de 66,000 mètres carrés, où doit être édifié le Palais des Nations, est bordé à l'ouest par la route de Lausanne, à l'est par le lac, au sud par le parc public *Mon Repos* et au nord par la propriété Barton (marquée B). Au delà, dans la direction de Lausanne, se trouve le nouvel édifice du Bureau international du Travail.

Dès que la Société d'Art public, qui est la section genevoise du *Heimatschutz* suisse, eut appris que la Société des Nations avait fait l'acquisition des propriétés de Sécheron, elle fit des démarches auprès du Secrétaire Général pour lui demander que toutes les précautions fussent prises dans le but de sauvegarder, autant que possible, la beauté du site, les berges du lac et les plus beaux massifs de verdure.



Fig. 2. Villa Bartholoni, à Sécheron, vue à vol d'oiseau. On voit, dans le haut, l'édifice du Bureau international du Travail. — Abb. 2. Villa Bartholoni (« Sécheron »). Ansicht aus der Vogelschau. Oben sieht man das Internationale Arbeitsamt.

Tenant compte de ce vœu, les auteurs du programme du concours pour l'édification du Palais des Nations, qui n'étaient autres que les membres du jury, ont eu soin d'insérer la phrase suivante :

«Le terrain sur lequel ce Palais doit être édifié est magnifiquement situé; il comporte, vers la route de Lausanne, une partie culminante, d'où il s'étend et avance en pente douce, par des pelouses et des allées ombragées, jusqu'au bord même du lac de Genève. A cet endroit, le terrain se développe en une longueur de rives de plus de 400 mètres par un chemin faisant partie de la propriété, chemin qui peut être élargi et qui constitue une admirable promenade en bordure, d'où la vue s'étend jusqu'au Mont-Blanc sur un merveilleux panorama. *C'est dans ces conditions de grandeur et de beauté qu'il s'agit d'établir le projet du Palais, siège de la Société des Nations.*»

Rappelons que le jury chargé de se prononcer sur le concours était composé de neuf architectes, désignés par les gouvernements de neuf pays différents. La Suisse y était représentée par le professeur Karl Moser de Zurich et le président était M. Horta, le célèbre architecte belge.

377 projets, venant de tous les pays membres de la Société des Nations, arrivèrent à Genève au printemps de 1927 et y furent exposés au public. Après six semaines de délibérations, le jury prononça son verdict, aussi bref que peu concluant, et que nous reproduisons *in extenso*:

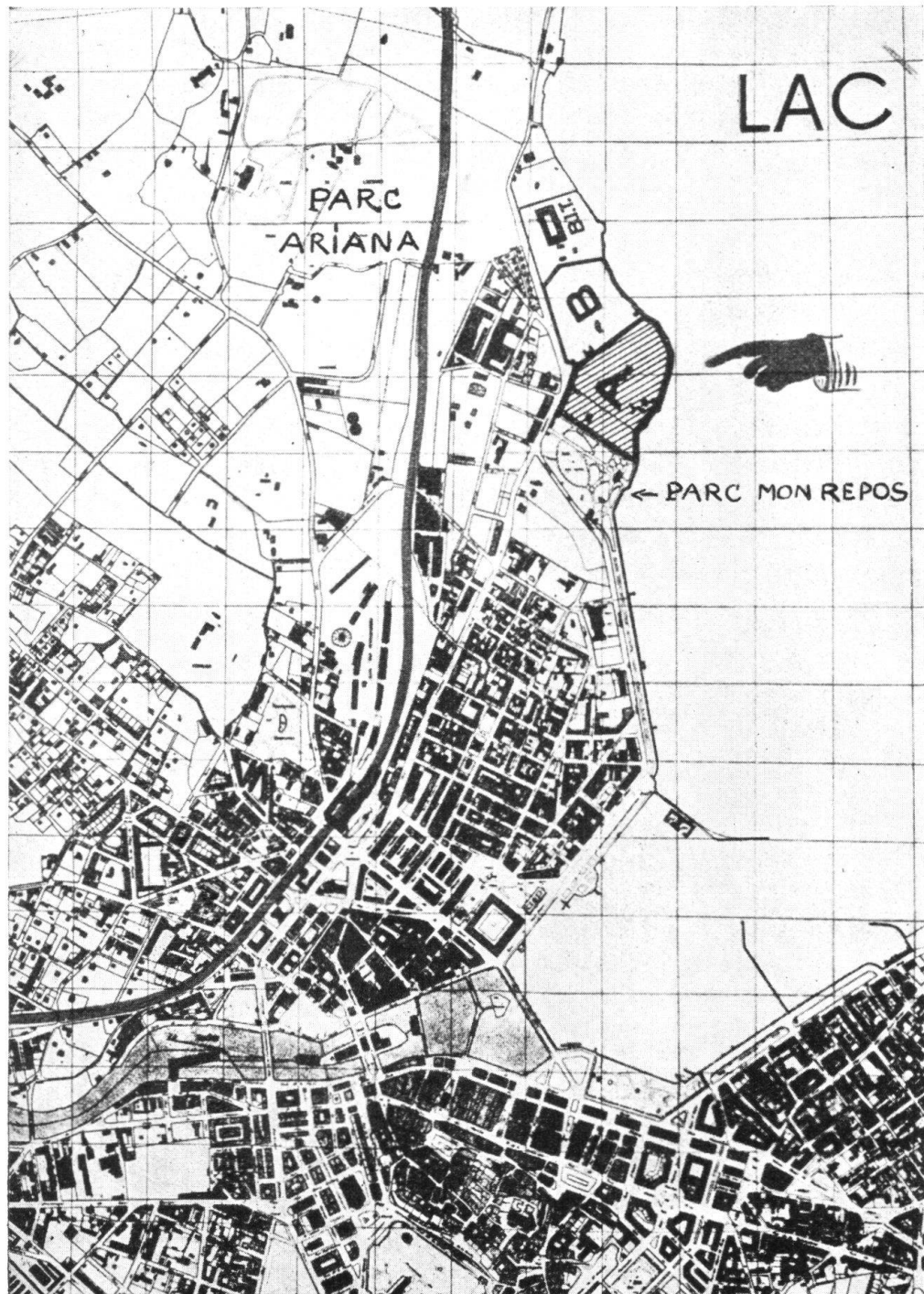


Fig. 3. Plan des quartiers de Genève sur la rive droite du lac avec indication de l'emplacement du futur Palais des Nations (lettre A). — Abb. 3. Plan der Genfer Quartiere auf der rechten Seeseite, mit Angabe des Bauplatzes für den Völkerbundpalast (Buchstabe A).

«Le Jury s'est trouvé en présence d'une richesse extraordinaire d'idées, mais, à son vif regret, il a dû constater que sa mission a été rendue difficile du fait qu'une proportion considérable de concurrents n'avait pas suffisamment tenu compte des conditions matérielles exigées par le programme et le règlement.

«En ce qui concerne la réalisation du programme, le fait que les projets présentent des divergences radicales dans la façon de comprendre la haute tâche qui était proposée s'explique par la phase d'évolution dans laquelle se trouve actuellement l'architecture contemporaine.

«Après avoir soigneusement étudié les projets, au cours des longs examens individuels et collectifs, et s'être rendu compte de leur valeur matérielle et artistique, le Jury a décidé à l'unanimité que le concours n'a pas donné les résultats permettant de recommander l'exécution d'un des projets.»

N'ayant pas pu se mettre d'accord sur l'attribution d'un premier prix, le Jury a réparti la somme qu'il avait à sa disposition pour les récompenses de la façon suivante: neuf prix *ex-aequo*, neuf premières et neuf deuxièmes mentions, aussi *ex-aequo*; dans chaque catégorie, les projets primés ont été classés par ordre numérique d'arrivée. Il est évident que si le Jury n'a pas voulu imposer un projet pour l'exécution, c'est qu'aucun ne s'est imposé à lui.

Le résultat peu concluant d'un effort mondial considérable était surtout décourageant pour la Société des Nations, dont les locaux actuels sont notoirement insuffisants et peu appropriés au travail d'un parlement et d'une vaste administration. Il n'était guère possible de rouvrir un nouveau concours, qui aurait exigé une perte de temps et ne garantissait du reste pas un résultat supérieur au premier.

Dans sa réunion du 26 septembre 1927, l'Assemblée de la Société des Nations a institué un Comité de cinq membres non professionnels, n'appartenant pas aux pays ayant obtenu des prix au concours, et l'a chargé de présenter des suggestions au sujet de la décision à prendre en ce qui concerne les nouveaux bâtiments de la Société.

L'Assemblée a autorisé ce Comité des Cinq à étudier les neuf projets qui avaient reçu les prix égaux lors du concours et à choisir, avec les changements éventuels, le projet qui, de l'avis du Comité, satisfaisait le mieux aux exigences d'ordre pratique et esthétique. La décision de ce Comité sera soumise, pour ratification, au Conseil de la Société des Nations; elle sera communiquée à la prochaine session de l'Assemblée, au mois de septembre 1928. Enfin la somme à dépenser pour les nouvelles constructions a été portée de 13 à 19¹/₂ millions de francs.

Depuis que ces décisions ont été prises, un fait nouveau s'est produit qui a élargi le débat, c'est le don princier de M. Rockefeller d'une somme de deux millions de dollars pour la création d'une bibliothèque mondiale, aussi bien à l'usage de la Société des Nations que du public

en général. Cet apport important ne pouvait pas manquer d'exercer une influence sur la conception générale des futurs édifices.

En exécution du mandat qui lui a été confié, le Comité des Cinq s'est réuni au mois de décembre 1927 pour faire son choix d'un plan pour les nouveaux bâtiments. Étant composé de diplomates et non de techniciens, il avait eu soin de demander, au préalable, des rapports aux trois groupements suivants: à deux architectes choisis par lui (un Tchèque et un Anglais), au point de vue technique; au Secrétariat de la Société des Nations, pour tout ce qui touche au côté administratif, et enfin aux Autorités (fédérale et cantonale), les priant de présenter leurs observations et leurs désirs en tenant compte des convenances locales. En possession de ces bases préliminaires et prenant sa tâche délicate très au sérieux, le Comité des Cinq a étudié le problème au point de vue des voies d'accès, de la position et de la répartition des constructions sur le terrain, des possibilités d'agrandissements futurs, des dispositions intérieures, de la circulation extérieure et intérieure, du cube et du coût des constructions, et enfin de l'architecture extérieure.

Voyons maintenant quelles décisions ont été prises. Nous nous bornerons à en relever le côté esthétique, laissant aux publications spéciales le soin d'en étudier la partie technique, et nous nous efforcerons de faire abstraction des personnalités intéressées tout en comparant leurs œuvres.

Le Comité des Cinq a tout d'abord tranché la question délicate et très discutée du style extérieur, et cela en faveur de l'architecture dite classique de préférence à l'architecture ultra-moderne. Il a fait ensuite le choix d'un des neuf projets comme base de l'exécution, celui de Messieurs Nénot et Flegenheimer, mais il a adjoint à ces derniers, à titre de collaborateurs, les auteurs de trois autres projets primés, Messieurs Broggi, Lefèvre et Vago.

Il a estimé qu'il serait souhaitable que les bâtiments projetés fussent construits en retrait, dans la partie supérieure du terrain, de manière à sauvegarder les arbres se trouvant en bordure du lac; de les diviser en trois corps: bureaux du Secrétariat, Salle de l'Assemblée et Bibliothèque, répartis sur un espace étendu.

Nous allons passer en revue les neuf projets primés. Commençons par les cinq qui ont été mis de côté, et, tout d'abord, par celui de Messieurs Le Corbusier et Pierre Jeanneret, deux architectes suisses établis à Paris, qui peut être classé comme représentant le style ultra-moderne. (Fig. 4).

Le plan en est très aéré, dispersé sur le terrain et sans cours fermées, mais les bureaux du Secrétariat forment un fer à cheval, ouvert au vent du nord; ce bâtiment est placé du côté de Genève, ce qui gênerait les

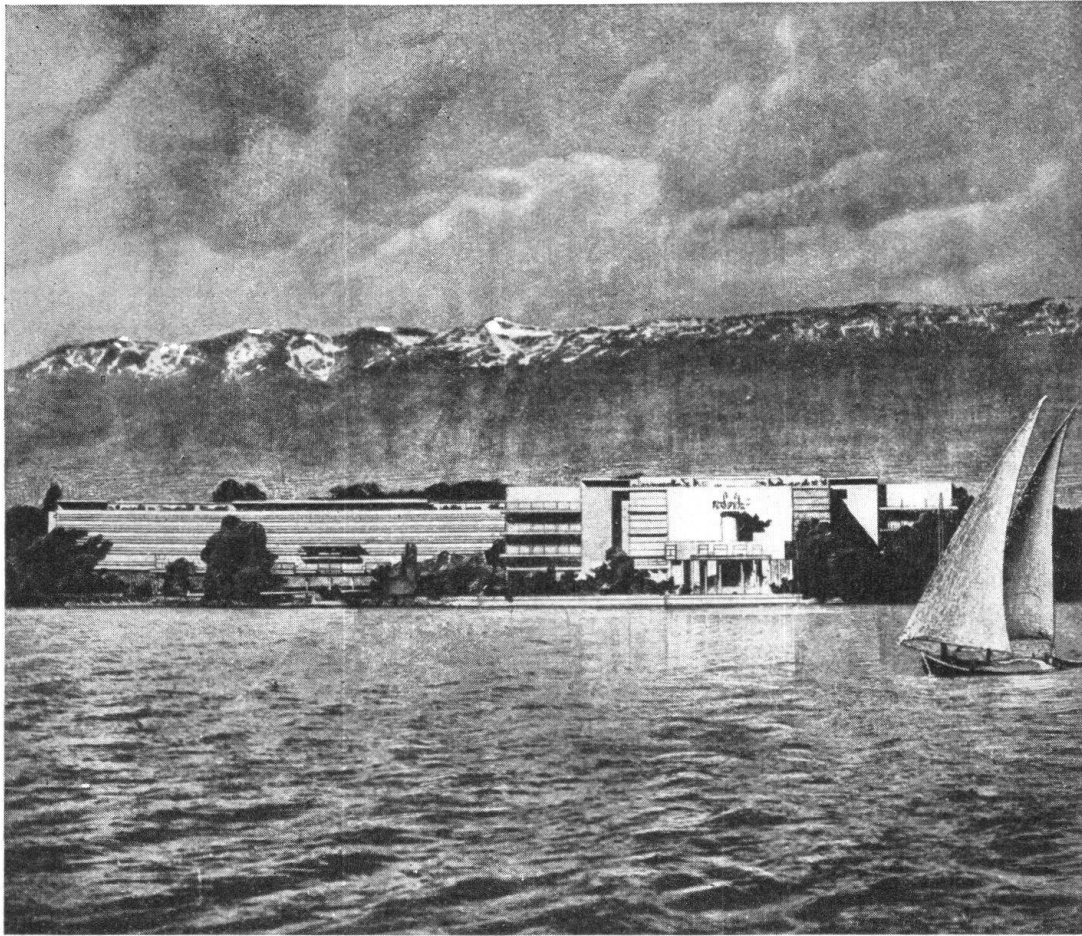


Fig. 4. Projet de MM. Le Corbusier et Pierre Jeanneret, architectes suisses établis à Paris. Photo Boissonnas. — Abb. 4. Projekt der Herren Corbusier und Pierre Jeanneret, Schweizer Architekten, die in Paris niedergelassen sind. Photo Boissonnas, Genf.

possibilités d'agrandissements futurs. La liaison avec la Salle de l'Assemblée est un peu tortueuse et cette dernière est placée trop près du lac. Toute l'architecture de ce projet est basée sur les procédés de construction en ciment armé avec le maximum de lumière. La circulation extérieure est facile et un soin tout spécial a été apporté à sauvegarder la végétation existante. Une grande partie des bâtiments est même posée sur des pilotis à cause de la déclivité du terrain et pour supprimer les locaux en sous-sol.

Au point de vue esthétique, on peut critiquer le développement des parois entièrement vitrées, s'étendant sur une longueur de plus de 250 mètres du côté du lac, coupées par une muraille pleine, de 45 mètres de hauteur, formant l'extrémité de la Salle de l'Assemblée et dominant l'eau.

L'ensemble de cet édifice n'offre rien de monumental, dans le sens habituel du mot, mais a un caractère nettement utilitaire; il a suscité dans tous les pays des discussions fort intéressantes et les opinions restent encore très partagées à son sujet.

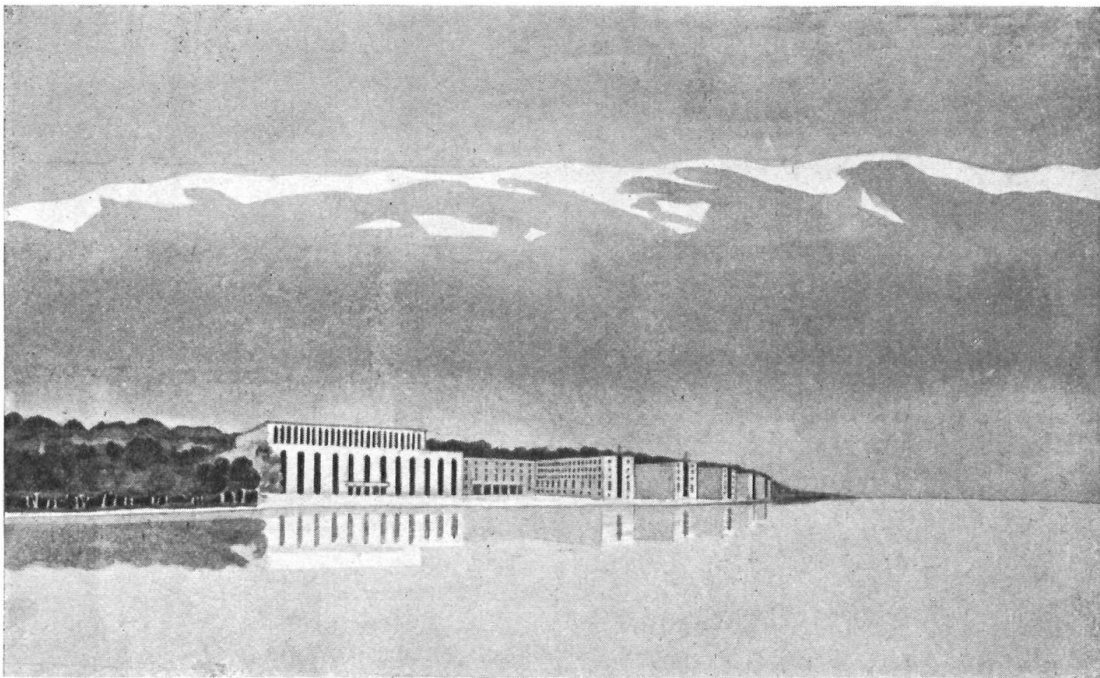


Fig. 5. Projet de M. Nils Einar Eriksson à Stockholm. Photo C. Boesch. — Abb. 5. Projekt von Nils Einar Eriksson in Stockholm. Photo C. Boesch.

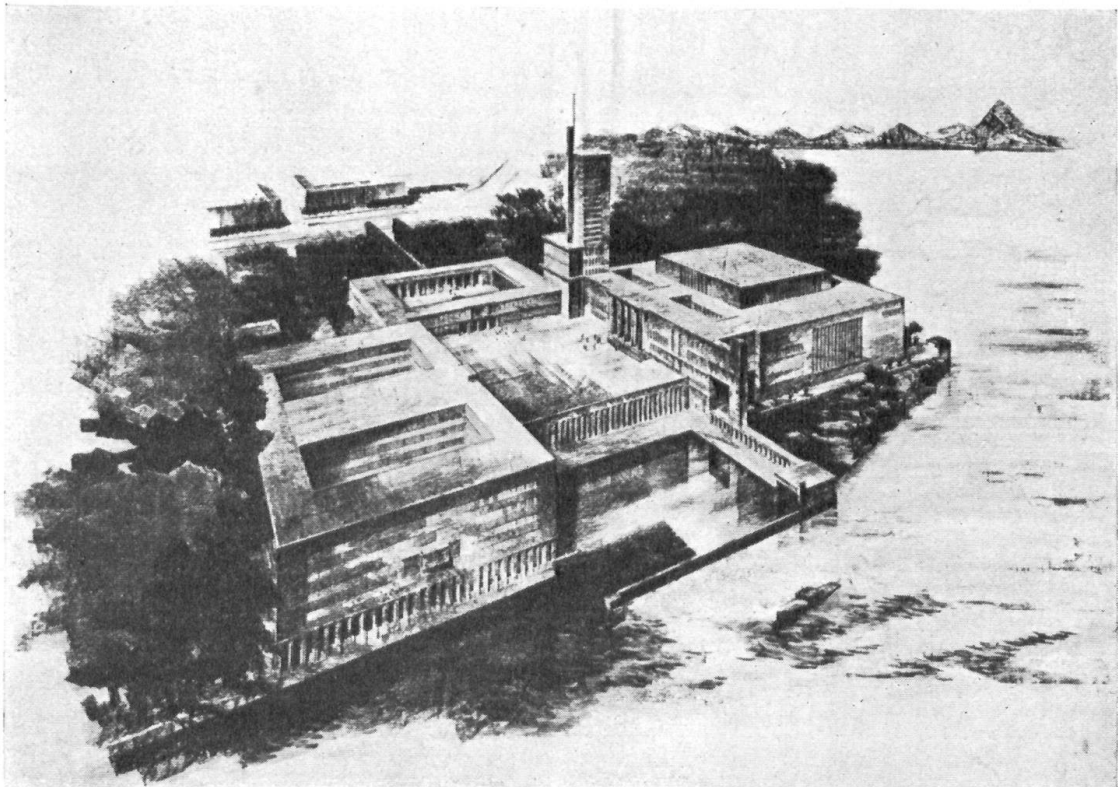


Fig. 6. Projet de MM. Emil Fahrenkamp et Albert Deneke à Düsseldorf. Photo C. Boesch. — Abb. 6. Projekt von Emil Fahrenkamp und Albert Deneke in Düsseldorf. Photo C. Boesch.

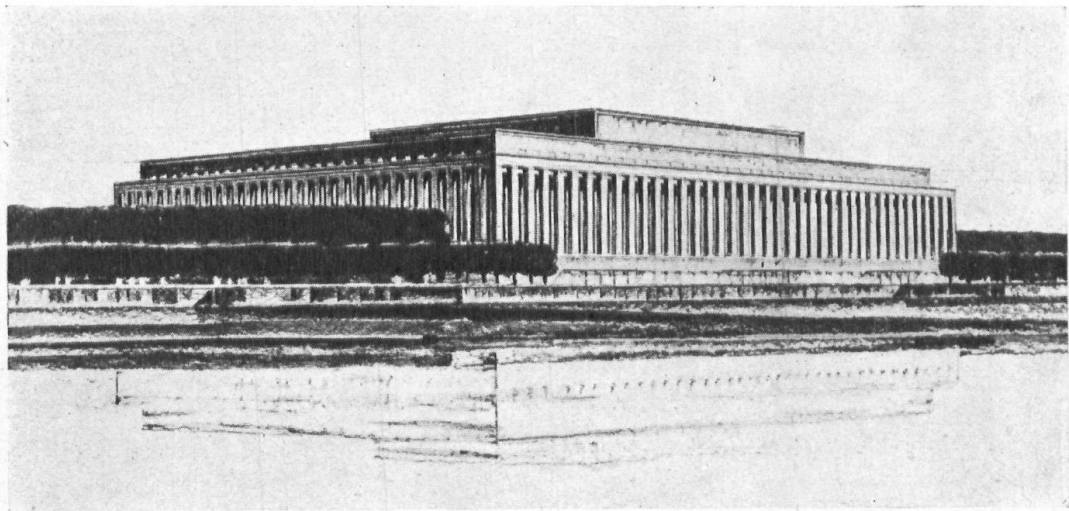


Fig. 7. Projet de MM. Erich zu Putlitz, Rudolf Klophaus et Aug. Schoch à Hambourg. Photo C. Boesch. — Abb. 7. Projekt von Erich zu Putlitz, Rudolf Klophaus und August Schoch in Hamburg. Photo C. Boesch.

Le deuxième projet éliminé est l'œuvre de M. Einar Eriksson de Stockholm. Son architecture est sommaire, naïve même. On peut se demander ce qui avait attiré l'attention du jury au point de classer cette œuvre en premier rang. (Fig. 5).

Le troisième projet qui n'a pas été retenu par le Comité des Cinq, dont les auteurs sont Messieurs Fahrenkamp et Deneke de Düsseldorf, est d'une architecture simple mais massive, qui ne se lie pas avec le site, ni comme silhouette, ni comme niveaux. (Fig. 6.)

Le quatrième projet (Fig. 7) éliminé est à l'opposé des trois précédents. Messieurs Zu Putlitz, Klophaus et Schoch de Hambourg ont élevé, sur les bords du lac de Genève, un temple antique colossal. L'unité est obtenue par une colonnade encerclant tout l'édifice, au dépens de la clarté intérieure et des agrandissements futurs des divers locaux, qui sont tous groupés en un seul bloc.

Le cinquième projet (Fig. 8) que le Comité n'a pas conservé est celui de M. Georges Labro de Paris. L'auteur a cherché à épouser les courbes de la côte et de la route de Lausanne, ce qui a créé dans ses constructions de nombreux angles, aussi défavorables en plan qu'en élévation.

Nous arrivons au projet de Messieurs Nénot et Flegenheimer, qui a retenu plus spécialement l'attention du Comité des Cinq (Fig. 9). On sait que M. Henri-Paul Nénot est membre de l'Institut de France et que M. Julien Flegenheimer a obtenu le premier prix du concours pour la nouvelle gare de Genève. Comme on le voit par la reproduction que nous en donnons, tout l'effort des architectes s'est porté sur la façade du côté du lac tandis que les façades latérales de la Salle de l'Assemblée et celles

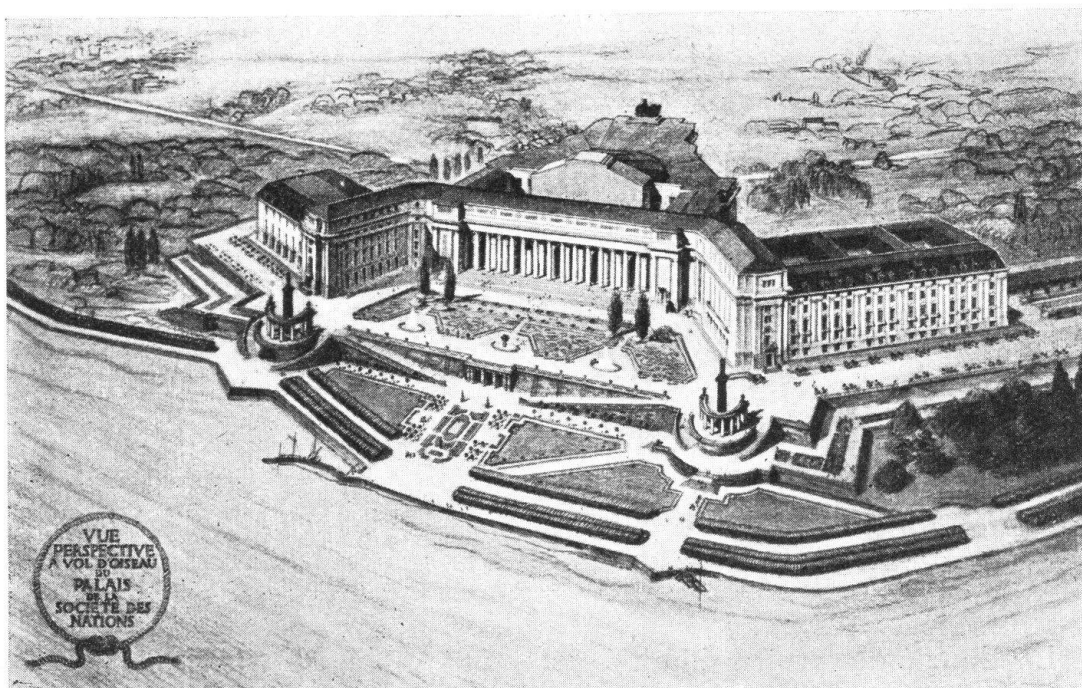


Fig 8. Projet de M. Georges Labro à Paris. Photo C. Boesch. — Abb. 8. Projekt von Georges Labro, Paris. Photo C. Boesch.

du bâtiment du Secrétariat sont d'une extrême nudité. Les bureaux du Secrétariat se trouvent du côté sud (côté Genève) et la Salle de l'Assemblée du côté nord (direction Lausanne).

Tout en considérant que le projet de Messieurs Nénot et Flegenhaimer satisfait le mieux aux exigences d'ordre pratique et esthétique, le Comité a estimé qu'il présentait un certain nombre d'inconvénients auxquels il importait de porter remède, aussi a-t-il demandé que les modifications suivantes lui soient apportées :

En vue de faciliter leur agrandissement futur, il est préférable de construire les bureaux du Secrétariat au nord de la Salle des Assemblées (côté Lausanne). — La Salle des Assemblées et le bâtiment du Secrétariat devant pouvoir être utilisés indépendamment l'un de l'autre, toute une série de bureaux, formant partie du Secrétariat, qui se trouvent aux deuxième et troisième étages de la Salle des Assemblées, devront être transportés dans le bâtiment du Secrétariat. — La Bibliothèque, qui est prévue dans la partie nord du palais des Assemblées, sera installée dans un bâtiment spécial.

Comme on le voit, le résultat de ces modifications constituera un agrandissement du bâtiment du Secrétariat et une diminution de celui de la Salle des Assemblées. Le Comité demande aussi une simplification de l'architecture extérieure, tout en harmonisant les façades de la Salle des Assemblées et du Secrétariat avec la façade principale vue du lac.

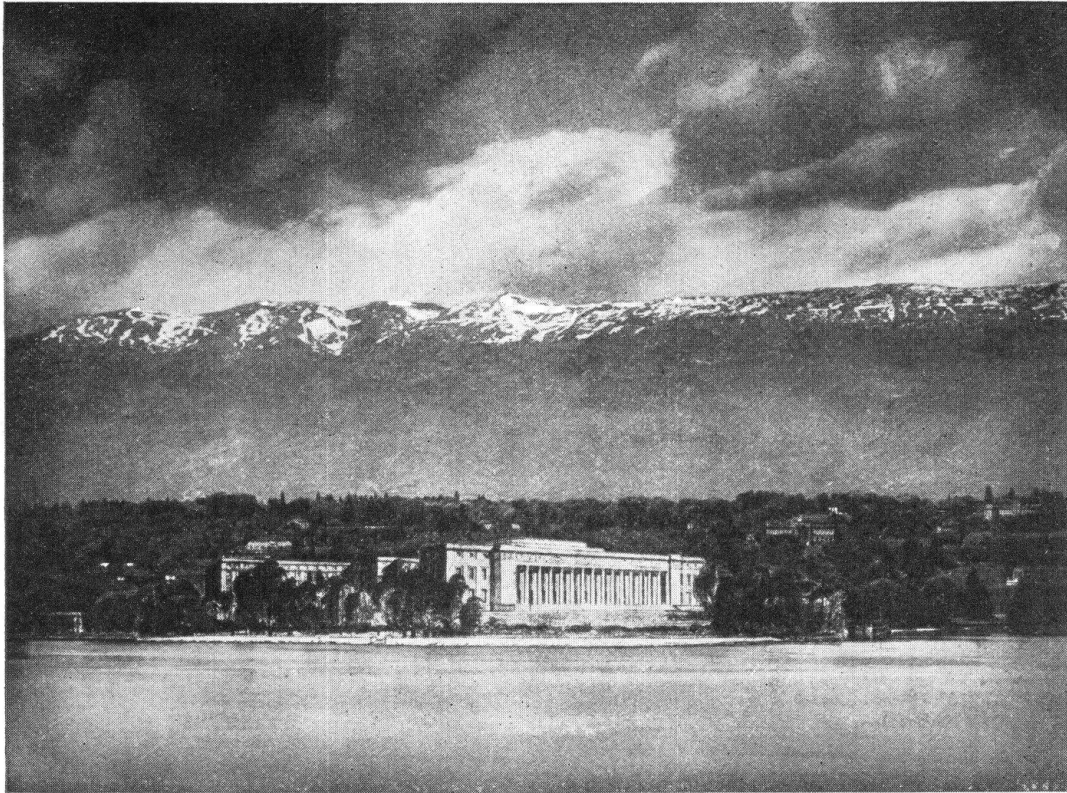


Fig. 9. Projet de MM. Henri Paul Nénot à Paris et Julien Flegenheimer à Genève. — Abb. 9. Projekt von Henri Paul Nénot in Paris und Julien Flegenheimer in Genf.

Tenant compte du don Rockefeller, le Comité des Cinq demande aux architectes d'établir un projet séparé pour la Bibliothèque et d'indiquer si cette construction pourra être placée sur le terrain actuellement disponible.

En modifiant un peu ce qui était prévu dans le projet de Messieurs Nénot et Flegenheimer, le Comité désire encore que les bâtiments soient orientés face au Mont-Blanc et qu'ils soient construits en retrait, de manière à sauvegarder le plus possible les arbres se trouvant en bordure du lac.

Comme nous l'avons dit plus haut, pour l'établissement du plan remanié, les deux architectes, Messieurs Nénot et Flegenheimer, ont à collaborer avec les auteurs de trois autres projets, Messieurs Broggi, Lefèvre et Vago, ainsi qu'avec le Secrétariat de la Société des Nations.

Avant de terminer ce rapide aperçu, nous voudrions présenter encore les projets des trois collaborateurs de Messieurs Nénot et Flegenheimer.

Celui de M. C. Broggi, de Rome (Fig. 10), est d'un style très monumental mais ses dimensions mêmes sont trop considérables pour le site et pour le budget.

Le projet de M. C. Lefèvre, de Paris (Fig. 11), a plutôt des qualités de détails; il est soigné mais un peu conventionnel. On peut considérer que la collaboration de M. Camille Lefèvre, qui est architecte

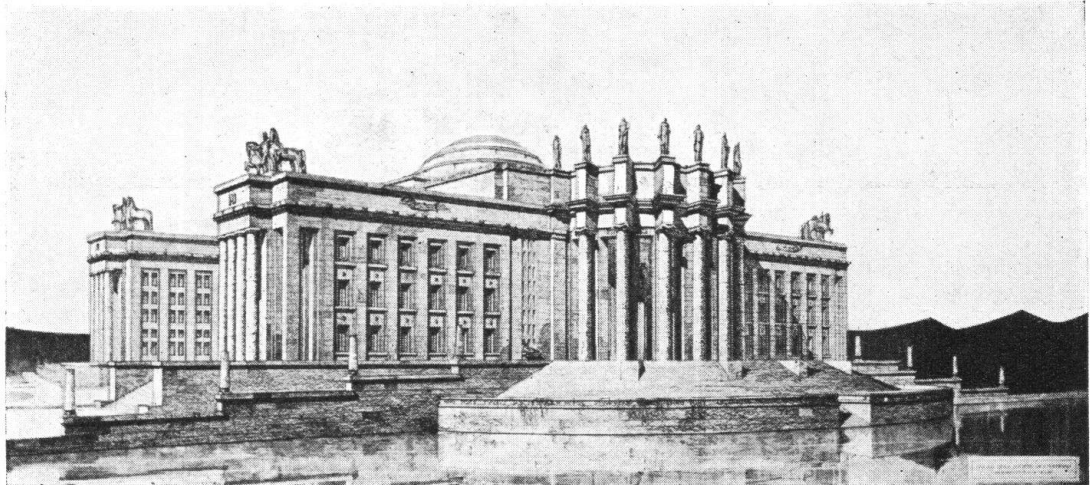


Fig. 10. Projet de MM. Carlo Broggi, Giuseppe Vaccaro et Luigi Franzi à Rome. Photo C. Boesch. — Abb. 10. Projekt von Carlo Broggi, Giuseppe Vaccaro und Luigi Franzi in Rom. Photo C. Boesch.

en chef des Bâtiments Civils et Palais Nationaux à Paris, ne pourra qu'être très utile dans l'œuvre à accomplir.

Il nous reste à parler du projet de M. J. Vago, architecte hongrois établi à Rome (Fig. 12). Son plan répond aux vœux émis par le Comité des Cinq. Le tout a un aspect pittoresque et mouvementé qui s'harmoniserait avec le site. On a reproché au style de M. Vago d'être trop archaïque ou même bysantin, mais cet artiste a montré par d'autres travaux qu'il pouvait varier son genre sans perdre pour cela de son originalité.

En résumé, il ne s'agit plus d'exécuter l'un des projets présentés au premier tour mais d'en établir un entièrement nouveau, basé sur les expériences du concours et les faits nouveaux survenus dès lors.

L'importance du futur Palais des Nations, qui sera l'un des plus grands édifices modernes de la Suisse mérite de retenir l'attention du *Heimatschutz*, qui travaille à sauvegarder la beauté du pays.

Qu'il nous soit permis en terminant de ne pas faire chorus avec tous ceux, et ils sont nombreux, qui ont critiqué la procédure suivie pour arriver à un résultat. La Société des Nations ne peut pas être rendue responsable de ce que le concours, largement doté et ouvert entre les architectes du monde entier, n'a pas suscité une œuvre géniale. Ne pouvant prolonger indéfiniment les études préalables, elle a choisi le moyen le plus pratique de résoudre un problème difficile.

Nous serons heureux d'exposer sur place aux membres du *Heimatschutz* qui nous feront l'honneur et le grand plaisir de venir à Genève, les 16 et 17 juin prochains, tous les éléments de la question et les perspectives de sa solution définitive, telles qu'elles se présenteront à ce moment-là. Il nous sera fort utile aussi d'entendre leur avis sur le sujet.

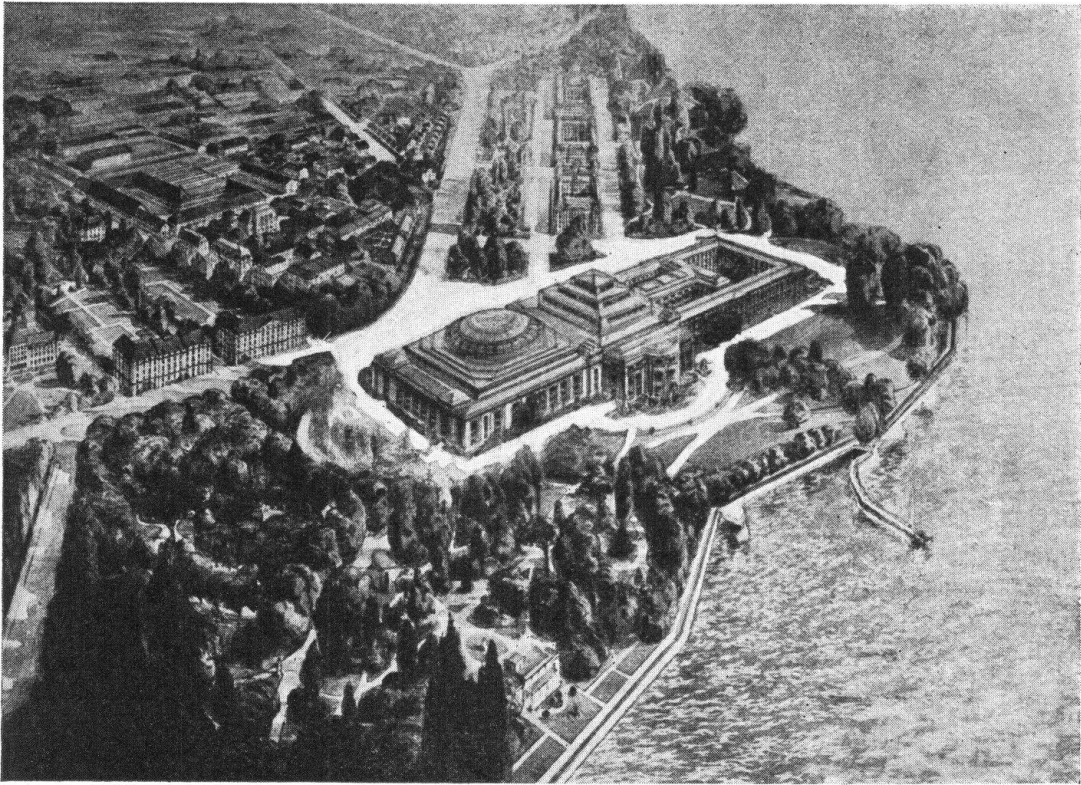


Fig. 11. Projet de M. Camille Lefèvre à Paris. Photo C. Boesch. — Abb. 11. Projekt von Camille Lefèvre in Paris. Photo C. Boesch.

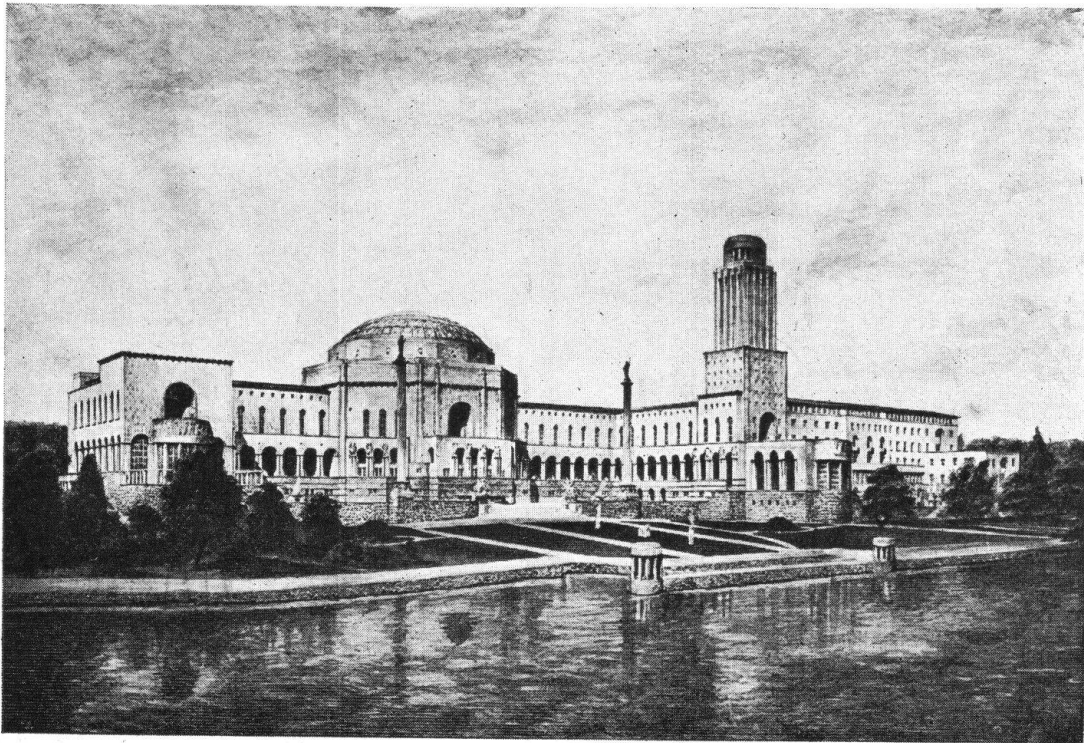


Fig. 12. Projet de M. Joseph Vago, architecte hongrois à Rome. Photo C. Boesch. — Abb. 12. Projekt von Joseph Vago, ungarischer Architekt in Rom. Photo C. Boesch.